



COMMISSION MOTO - REUNION DU LUNDI 22 AVRIL 2013

Personnes présentes :

Organisme	Nom	Coordonnées
Ville de Bruxelles Cab de la Mobilité	Dorien ROBBEN	Tél : 02/279.50.65 Mail : dorien.robbe@brucity.be
Ville de Bruxelles Cab de la Mobilité	Daphné DE KEUKELAERE	Tél : 02/279.50.63 Mail : daphne.dekeulelaere@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme-Architecture	Géraldine HUBRECHT	Tél : 02/279.31.84 Mail : geraldine.hubrecht@brucity.be
Ville de Bruxelles Travaux de Voirie	Hugo STEGEN	Tél : 02/279.60.02 Mail : hugo.stegen@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme	Thomas VANDE VELDE	Tél : 02/279.30.07 Mail : thomas.vandevelde@brucity.be
Motorcycle Council	Christian DE VROOM	Mail : christian.devroom@pandora.be
IBSR	Isabelle CHALANTON	Tél : 02/240.06.66 Mail : isabelle.chalanton@ibsr.be

Personnes excusées :

Ville de Bruxelles Echevine de la Mobilité	Els AMPE	Tél : 02/279.45.10 Mail : els.ampe@brucity.be
Fedemot	Michel DRIESMANS	Mail : michel.driesmans@base.be
Ville de Bruxelles Urbanisme	Patrick PALLANT	Tél : 02/279.33.76 Mail : patrick.pallant@brucity.be

1. Objectifs de la commission moto

Prévoir une réunion par trimestre, un lundi après-midi (15h30), séparément de la commission vélo.

Le calendrier des dates pour 2013 sera transmis en annexe du présent pv.

Il s'agit ici de discuter et de relayer les demandes des utilisateurs du deux-roues motorisés.

2. Mobilier urbain pour motos

La Ville (dans le cadre de sa commission moto) a choisi plusieurs implantations en voirie pour y prévoir du stationnement réservé aux motos (séparément des vélos). La signalisation a été placée (cf carte en annexe du présent pv) mais pas le mobilier (épingles) placé uniquement en test boulevard Anspach.

La Fedemot a émis quelques remarques (par mail) liées aux risques de rouille que pourraient engendrer le contact entre l'épingle et le système d'attache. Cependant, la plupart des systèmes d'attache sont protégés par des matières ne provoquant pas de rouille.

Le nouveau système proposé par le département Travaux de Voirie semble robuste, bien visible. L'épingle est en acier galvanisé pouvant résister aux éventuels dégâts provoqués par les systèmes d'attache.

D'autres emplacements pour motos pourraient être aménagés, en dehors du Pentagone.

Monsieur De Vroom propose que la Ville participe à la balade organisée dans le quartier européen le 24 juin prochain.

Il y aurait lieu aussi que des range-motos soient prévus dans les parkings publics en ouvrage.

Décision :

Le département Travaux de Voirie constitue un stock en interne pour équiper les emplacements actuellement prévus pour les motos.

Un marché public sera lancé en 2014 (prévoir un budget).

Monsieur De Vroom renseignera le cabinet Ampe des modalités pour la balade dans le quartier européen du 24 juin 2013.

3. Journée du 17 juin 2013

Le cabinet est d'accord pour que la Ville participe au colloque organisé par la Febiac (info sur les résultats de l'étude MOTAC menée par l'IBSR relative aux accidents, sur le nouveau permis de conduire, sur la sécurité routière, sur la formation des motards). Le colloque sera organisé à l'Autoworld et devrait durer 1 heure. L'échevine et le Bourgmestre sont invités à s'exprimer en guise de bienvenue ou d'introduction.

Le personnel de la Ville, usager d'un deux-roues motorisé, pourra participer au colloque, précédé d'un petit déjeuner organisé par la Ville pour ensuite repartir en groupe après le colloque vers leur lieu de travail.

Autre idée émise pour une édition future : organiser un parcours pour permettre aux personnes (motard ou non) de tester des véhicules électriques.

Décision :

Le cabinet de Madame Ampe prend contact avec le cabinet du Bourgmestre concernant le colloque du 17 juin.

La cellule Mobilité organise une réunion interne de préparation et rédige un rapport collège de principe (+ ordre de service pour informer les travailleurs).

4. Organisation d'une balade technique

Si le temps le permet, la prochaine réunion de la commission moto (en juillet) se fera sur le terrain, afin d'apprécier les bons et moins bons exemples d'aménagement pour les deux-roues motorisés : marquages, revêtements, bordurettes ou demi-lune,.....

Décision :

Organiser une réunion de travail pour préparer l'itinéraire et les modalités pratiques.

5. Accessibilité des couloirs de transports en commun

La Ville souhaite permettre aux taxis de circuler dans certains sites spéciaux franchissables, si le code de la route le permet et si la sécurité des autres usagers est garantie. Une phase de test sera prévue. En fonction des résultats de ces tests, l'ouverture des sites bus aux motos sera examinée.

La cellule Mobilité indique qu'un examen au cas par cas doit être réalisé, l'avis police est plutôt défavorable et l'IBSR confirme que la présence de taxis ou de motards dans un site spécial bus peut induire une certaine insécurité notamment pour les cyclistes.

Monsieur De Vroom indique qu'une étude a été réalisée à Londres et il semble qu'elle soit positive à l'égard des bandes bus ouvertes aux deux-roues motorisés.

Décision :

Monsieur De Vroom transmet l'étude de Londres.

6. Aménagement pour les motards dans les sociétés bruxelloises

Monsieur De Vroom indique qu'il serait opportun d'aménager des emplacements motos aux entrées des entreprises qui en ont besoin, comme cela se passe pour les range-vélos.

7. Divers

Calendrier des réunions de l'année :

- 8 juillet 2013, 15h30 (balade en moto)
- octobre 2013, 15h30-salle 12/34 – date à déterminer

Moto-taxis

Décision :

La cellule Mobilité recontactera la Région pour voir s'ils ont établi un bilan de l'expérience. Ce point sera abordé lors de la prochaine commission moto.